

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE MIMIZAN

Enquête Publique Conjointe relative au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du schéma de zonage d'assainissement collectif.

Le public est informé que, par arrêté municipal en date du 20 juillet 2018, le maire de Mimizan a ordonné l'ouverture d'une enquête publique conjointe portant sur l'élaboration du PLU et le schéma de zonage d'assainissement collectif.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 39 jours consécutifs, du lundi 20 Août 2018 au jeudi 27 septembre 2018 inclus.

L'enquête se déroulera au FORUM (en face de la mairie) avenue de la Gare à Mimizan.

Le responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées est Monsieur Christian PLANTIER, Maire de Mimizan.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Pau a désigné Monsieur Jean-Marie VIGNOLLES (militaire de carrière en retraite) comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public :

- Lundi 20 Août 2018 de 9h à 12h salle B du Forum
- Jeudi 30 Août 2018 de 9h à 12h salle B du Forum
- Mercredi 5 septembre 2018 de 9h à 12h salle B du Forum
- Jeudi 27 septembre 2018 de 14h30 à 17h30 salle A du Forum
- Jeudi 11 octobre 2018 de 9h à 12h salle B du Forum

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobile, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie et pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit :

- Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
- Le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

Chacun pourra prendre connaissance du dossier du PLU et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou bien les adresser par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

Il sera également possible de transmettre ses observations et propositions au commissaire enquêteur par courriel électronique portant la mention "Enquête publique MIMIZAN : à l'attention du commissaire enquêteur", à l'adresse suivante : **plu@mimizan.com**

[Vous pouvez consulter l'ensemble des pièces écrites et graphiques du PLU en ligne, en cliquant ici...](#)

Visionnez en ligne et téléchargez les pièces supplémentaires ci-dessous :

- [Zonage Mimizan 2018](#)

- [RS 2016 SIEA](#)

- [Lettre demandant cas par cas ae zasst mimizan](#)

- [Fiche examen cas par cas ae zassainissement mimizan](#)

- [Document zonage mimizan révision 2018](#)

- [Document notice sanitaire MIMIZAN révision 2018](#)

- [Carte zonage mimizan 2004](#)

- [Carte EAU](#)

- [Carte ASSAIN](#)

- [Carte aptitude sol mimizan 2018 et zonage non collectif](#)

- [Carte aptitude sol mimizan 2004](#)

- [Annexe 1 zonage mimizan etude au cas par cas](#)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie un mois après la date de clôture de l'enquête pour une durée d'un an aux jours et aux heures habituels d'ouverture.

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site internet : ww.mimizan.fr et sur l'application d'information en temps réel CITYKOMI.

Après l'enquête publique, le projet de PLU éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Le schéma d'assainissement collectif sera approuvé par le conseil communautaire de la communauté de communes de Mimizan.